

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 9 avril 2024, conformément aux dispositions du Règlement nº 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de la résidence sise au 844, route 199, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent construire un bâtiment accessoire. Étant donné que cette propriété est contiguë à deux rues publiques, celle-ci se voit attribuer deux cours avant (l'une principale et l'autre secondaire). À la lumière des informations fournies par les demandeurs, le bâtiment accessoire projeté d'une superficie de 15,6 mètres carrés empiéterait dans les marges avant principale et secondaire, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire empiétant dans les marges avant principale et secondaire, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans les cours latérales ou arrière.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 avril 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à <u>llarochelle@muniles.ca</u> ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 460, chemin Principal Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986-3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 mars 2024

Alexandra Vigneau, greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Vigneau, greffière à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis en date du 22 mars 2024, dans le journal *L'Info-municipale*, sur le site Internet de la Municipalité à <u>www.muniles.ca</u> et en affichant une copie à la mairie, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Alexandra Vigneau, greffière